

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT – 2023

I. SUIVI DES SOCIETES

Plusieurs investissements ont été effectués dans les portefeuilles courant 2023 en fonction des stratégies d'investissements et du profil des investisseurs. La sélection des valeurs, que ce soit à l'achat ou à la vente, s'est faite avant tout via une analyse fondamentale des sociétés (données financières, évolution de la direction, évolution du secteur, valorisation, données ESG, etc).

I.1 La politique d'exclusion

La Banque Transatlantique Belgium a respecté la politique d'exclusion sectorielle mise en place par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale en 2023, et ceci, dans le but d'éviter tout investissement dans des activités controversées, tels que les mines antipersonnel, les armes chimiques et biologiques, ou encore les sociétés fortement actives dans le charbon.

En septembre 2023, la Banque a décidé de vendre sa participation dans la société pétrolière Occidental Petroleum après que celle-ci ait été intégrée à la liste d'exclusion. Technip Energies a également été sorti des portefeuilles en octobre 2023 afin d'éviter l'exposition aux sociétés (potentiellement) controversées.

I.2 Intégration des facteurs ESG

Outre l'analyse des données financières pour la sélection des valeurs, la Banque a utilisé l'outil de suivi de l'univers ESG mis en place l'année d'avant, pour permettre davantage l'intégration et le suivi des données ESG au sein des portefeuilles. Les informations qui sont quotidiennement collectées depuis l'outil mis à disposition par le provider avec qui la Banque a signé un contrat d'accès, permettent d'alimenter le système interne, et de ce fait, de suivre les notations ESG de chaque société et le respect des contraintes de chaque profil ESG des portefeuilles. Lors de la mise en place de ces développements, les gérants de la Banque ont analysé toutes les sociétés qui étaient présentes dans les portefeuilles pour identifier celles qui ne respectaient pas les contraintes des profils ESG des portefeuilles, ou qui dévaluait fortement le score ESG. Depuis lors, chaque nouvel investissement doit passer par cette analyse complémentaire afin d'avoir sa place dans les portefeuilles.

II. DROITS DE VOTE

La Banque Transatlantique Belgium n'a pas exercé de droits de vote lors des assemblées générales au cours de l'année écoulée.